



CHARTRE ET ENGAGEMENTS QUALITE

Toutes les prestations de l'OF ADESPA sont personnalisées et répondent aux besoins émanant du terrain des métiers du grand âge et des activités de gestion d'établissements et de services du secteur médico-social. Son engagement qualité est structuré autour de quatre axes :

- ✚ **La valorisation des métiers** du grand âge et des professionnels qui y travaillent.
- ✚ **L'expertise des intervenants** : professionnels experts dans leur domaine d'intervention et de la formation.
- ✚ **La facilité d'accès aux formations**, via une relation de proximité et une souplesse dans l'organisation des actions, à des tarifs attractifs.
- ✚ **L'amélioration continue** des prestations offertes.

Engagements qualité de la formation

- Mettre au service des bénéficiaires des actions de formation spécifiques au secteur médico-social, de la gériatrie, entre pairs, à des coûts attractifs afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.
- Être à l'écoute constante et s'adapter aux besoins particuliers.
- Choisir des intervenants sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, de leurs expertises, de leurs connaissances du milieu mais aussi de leurs capacités relationnelles.
- Porter un regard sur les techniques utilisées afin que l'animation des stages se fassent de façon interactive et à impliquer les stagiaires comme acteurs de leurs apprentissages, en les mettant en situation réelle.
- Mesurer systématiquement la qualité des prestations dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.
- Procéder à une veille réglementaire et technologique systématique et régulière.
- Faciliter / accélérer l'accès à la formation.

Mesures de la qualité de la formation

- Un bilan pour chacune des formations dispensées (indicateurs de performance) et mise à disposition des commanditaires.
- Une évaluation des stagiaires avant et après la formation pour mesurer les acquis.
- Un bilan à froid (environ 6 mois après la formation).
- L'analyse des raisons de dysfonctionnements éventuels et la mise en place de mesures correctives nécessaires en cas de non-conformité ou de défaut qualité d'une formation.